

## A TRAVERS LES REVUES

*Centre d'Information des Nations Unies, Genève, 14 juin 1951.* « Plus de 14.400 protégés de l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) ont émigré en mai 1951. »

Il ressort des dernières statistiques publiées par l'Organisation internationale pour les réfugiés que 14.433 protégés de cette institution spécialisée des Nations Unies ont pu émigrer pendant le mois de mai 1951. Ce chiffre dépasse de 4000 le total des départs d'émigrants enregistrés pendant le mois d'avril de cette année.

Ce relèvement est presque entièrement dû à l'augmentation des départs à destination des Etats-Unis, qui ont passé de 5700 en avril à 9546 en mai et qui atteindront certainement un chiffre encore plus élevé en juin.

On sait, en effet, que le 30 juin marque la date-limite pour la délivrance des visas américains effectuée en application de la loi d'immigration « DP Act ». Au 30 juin, le nombre de visas d'entrée aux Etats-Unis, attribués aux termes du « DP Act », aura atteint approximativement 260.000, chiffre inférieur de 45.000 au total prévu par cette loi (quelque 305.000).

Cet écart a amené au début du mois dernier, la Chambre des Représentants à reculer la date-limite du 30 juin de six mois. Le sort des 45.000 réfugiés dont l'émigration aux Etats-Unis est autorisée par le « DP Act », mais qui ne peuvent espérer obtenir leur visa avant le 30 juin, dépend donc de l'adoption par le Sénat américain de la nouvelle date-limite.

Le dernier rapport statistique indique en outre les différentes catégories de réfugiés qui sont encore à la charge de l'Organisation :

- 7.863 personnes, classées « cas difficiles », dont l'état nécessite une hospitalisation permanente ;
- 1.000 personnes qui ont opté pour leur rapatriement ;
- 158.000 personnes qui répondent aux normes d'immigration établies par différents pays, et qui devraient pouvoir être réinstallées.

Rappelons qu'en 47 mois, l'Organisation internationale pour les réfugiés a fait émigrer 940.933 personnes et rapatrier 72.280 autres.